

# NOUVELLES

## EN RAFALE

L'ACTUALITÉ AUX COULEURS SYNDICALES

Voici l'édition d'octobre de votre bulletin d'information. Bonne lecture !

# CONSEIL GÉNÉRAL

## CAROLE HAYWOOD DEVIENT PRÉSIDENTE DU SEPB 574



Réunis en conseil général, le mardi 17 octobre, les délégués des unités composant la section locale 574 ont procédé à une élection en fin de journée afin de remplacer le poste à la présidence laissé vacant depuis le départ de Loïc Breton.

Carole Haywood, qui occupait les fonctions présidentielles par intérim, a été confirmée dans ce poste en remportant la majorité des votes devant Martin Herteleer, de l'unité Pages Jaunes - Ventes.

En étant élue présidente, Carole Haywood a donc libéré le poste de la vice-présidence sur le comité exécutif du SEPB-574 engendrant ainsi une nouvelle ronde d'élection. C'est par acclamation qu'a été élu Philippe St-Jean à titre de vice-président du SEPB-574, lui qui siégeait sur ce comité depuis 2015 à titre de directeur.

Ce second mouvement au sein du comité exécutif a donc nécessité une troisième élection, celle-ci pour le poste de personne directrice. Après un premier résultat ex-aequo entre Marc-Olivier Goulet, de l'unité Renaud-Bray, et Christian Léonard, de l'unité Pages Jaunes - Ventes, un second tour a été nécessaire afin de combler ce poste. C'est finalement Marc-Olivier Goulet, avec une avance de deux votes, qui a accédé au poste de directeur du comité exécutif.

Tous les postes du comité exécutif du SEPB-574 sont désormais occupés et leur prochaine réunion est prévue à la mi-novembre.



# LES UNITÉS

## RENAUD BRAY - SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

Les membres de cette unité ont accepté à 80% l'entente de principe présentée par leur comité de négociation lors d'une assemblée le 17 octobre. Les enjeux principaux de cette négociation portaient sur les salaires avec l'objectif que tous les salariés atteignent le taux de 15\$/heure durant leur nouvelle convention collective, et que les quarts de travail soient mieux définis pour les employés ayant des horaires atypiques (travail à temps partiel et de fin de semaine). Rappelons qu'en juin les membres de cette unité avaient voté à 94% pour des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

Leurs efforts ont porté fruit puisqu'effectivement, avec les augmentations de salaire obtenues, le 15\$/heure est atteint en 2020. De plus, la définition des quarts de travail a donné plus de stabilité aux employés avec horaires atypiques.

Félicitations aux membres de Renaud Bray - service aux collectivités!

## LA PRESSE

Amorcées depuis le début de l'année 2016, les négociations entourant le renouvellement de la convention collective pour les membres du Syndicat de la publicité, l'unité La Presse du SEPB-574, viennent de franchir une nouvelle étape. Réuni en assemblée générale le mardi 10 octobre dernier, le groupe syndiqué, représentant une centaine de travailleuses et travailleurs, devait se prononcer, à l'aide d'un vote secret, sur la question d'accorder un mandat de déclencher des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève, au moment jugé opportun. Avec la tenue d'un tel vote, l'objectif du comité de négociation était évidemment d'aller chercher un mandat fort de la part de ses membres. Le résultat a donc satisfait le comité, puisque 96% des membres présents ont voté en faveur du déclenchement de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

L'assemblée s'est terminée avec la mise sur pied d'un comité de mobilisation, formé d'employés de divers secteurs, qui se réunira sous peu pour orchestrer les moyens de pression à venir.

## DOSSIER DES BANCS

La saga se poursuit dans ce dossier qui touche les membres des unités de Renaud Bray et Archambault qui se battent pour obtenir le droit d'avoir des bancs à leur poste de travail. Du côté de Renaud Bray, la révision judiciaire de la décision de la CNESST nous donnant raison est fixée aux 21 et 22 février prochains devant la cour supérieure. Pendant ce temps, le dossier des bancs chez Archambault fait du sur place en attendant la décision de la cour supérieure dans le dossier de sa compagnie sœur, Renaud Bray. La dernière raison invoquée par Archambault pour ralentir le processus judiciaire est qu'en raison du non renouvellement d'un bail à la succursale Berri, les postes de travail allaient être réaménagés. Archambault refuse néanmoins de donner des garanties quant à la présence de bancs dans son plan de réaménagement. Les procureurs dans ce dossier

auront une conférence de gestion pour voir si les changements aux postes de travail auront un impact majeur ou non sur la suite du dossier. Cette conférence est prévue pour le 19 janvier 2018.

Rappelons qu'avec les tactiques de l'employeur pour étirer le temps, nous en sommes rendus à 10 journées d'audience devant le Tribunal Administratif du Travail (TAT) dans ce dossier qui, comme nous l'avons déjà mentionné, pourrait avoir des répercussions majeures dans le domaine du commerce de détail.



# INFORMATION

## BANQUE LAURENTIENNE

Les employés de la Banque Laurentienne, syndiqués avec la section locale 434 du SEPB depuis 50 ans, sont encore une fois au prise avec une tentative de la banque de se débarrasser du syndicat. Cette tentative est faite parallèlement à une restructuration des services occasionnant de multiples coupures de postes, et ce sans respecter les règles négociées dans la convention collective. Malgré les pressions indues exercées par les représentants de l'employeur lors de rencontres avec les employés syndiqués pour les faire signer des révocations du syndicat, la Banque Laurentienne n'a pas réussi à avoir suffisamment de signatures pour déposer une requête en révocation le 1<sup>er</sup> octobre dernier qui marquait le début de la période ouverte pour faire ce type de requête. Tout n'est pas gagné cependant puisque, selon le code canadien du travail, cette période ouverte se termine à la signature de la nouvelle convention collective dont la négociation vient de commencer.

## COALITION POUR LA PÉRENNITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Une large coalition, dont le SEPB fait partie, a signé un manifeste le 14 septembre dernier demandant aux gouvernements plus d'équité dans l'industrie des communications et de la culture. Les signataires demandent notamment que les géants du WEB - Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix, Spotify et autres - soient soumis aux mêmes règles en matière de fiscalité, de taxation et de réglementation que les autres entreprises québécoises et canadiennes. Cette revendication vise à assurer à l'industrie culturelle un financement adéquat pour assurer sa vitalité et préserver les emplois, ce qui touche plus particulièrement nos membres chez Renaud Bray et Archambault où l'on vend des livres, de la musique (disques et cd) et des productions audiovisuelles (dvd).

## JEU-QUESTIONNAIRE 15 QUESTIONS À 15\$

La FTQ a fait un petit questionnaire sous forme de jeu afin de faire connaître les raisons qui sous-tendent la revendication du salaire minimum à 15\$. Voici l'une des questions de ce quiz :



## 15 QUESTIONS À 15 \$

Alain Bouchard,  
PDG de Couche-Tard,  
gagne combien de fois  
le salaire moyen de ses  
employés et employées?

- a) 19 fois
- b) 90 fois
- c) 403 fois



FRÉDÉRIC GOYETTE

WWW.MINIMUM15.QUEBEC

Vous connaîtrez la réponse si vous faites le test à :

<http://ftq.qc.ca/quiz-minimum15/>

Nous avons également la version imprimée sur des cartons de jeu facilement utilisable lors de vos rencontres. Si vous en voulez des exemplaires, faites-nous-en la demande par courriel à [574@sepb.qc.ca](mailto:574@sepb.qc.ca)

### CAHIER DE NOTES SYNDICALES

Le cahier de notes syndicales du SEPB 574 vient d'être mis à jour. Il s'agit d'un outil fort utile pour tous les militants syndicaux.

En plus de contenir un cahier de notes, il comprend un lexique syndical ainsi qu'un aide-mémoire permettant d'y inscrire le résumé des clauses souvent consultées dans nos conventions collectives. Des tableaux nous aidant à faire le suivi de nos libérations syndicales et celui de nos griefs y figurent également.

Contactez le [574@sepb.qc.ca](mailto:574@sepb.qc.ca) pour commander vos exemplaires